

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 28 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/05/28-2/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210528-lmc100000022031-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 02/06/2021

Réception Préfet : 02/06/2021

Publication RAAD : 02/06/2021

---

Commission n° 2 – Ressources humaines et Administration Générale  
Rapporteur : ZAIDI Andrée

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : LUCZAK Daisy

---

**OBJET :** Personnel Départemental : modification, suppression et création d'emplois permanents et non permanents, mise à jour du tableau des emplois.

La mise à jour du tableau des emplois par la modification et la création d'emplois permanents est soumise à l'approbation de l'Assemblée. Il est ainsi proposé de modifier trente et un emplois permanents, de créer trois emplois permanents et de créer trois emplois non-permanents. De plus, au vu des besoins sur l'année 2021, il est proposé de créer soixante emplois non permanents afin de répondre à des accroissements saisonniers d'activités et ainsi accompagner les services dans l'accomplissement de missions ponctuelles.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3, 34 et 97,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU l'avis du Comité Technique réuni le 09 avril 2021 portant sur les modifications d'emplois du tableau des emplois,

VU le tableau des emplois,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**Article 1 : d'approuver la modification de trente et un emplois permanents selon les modalités suivantes :**

### I. CABINET

Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi d'adjoint administratif territorial peut être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

#### Direction de la Communication

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi d'adjoint administratif territorial peut être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

### II. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT, DES DEPLACEMENTS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Collèges

Suppression d'un emploi **de technicien territorial** et création d'un emploi **d'ingénieur territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** et création d'un emploi **d'attaché territorial à temps complet**, pour permettre la nomination d'un agent dans le cadre de la promotion interne.

Suppression d'un emploi **d'adjoint technique territorial** et création d'un emploi **d'agent de maîtrise territorial à temps complet**, pour permettre la nomination d'un agent dans le cadre de la promotion interne.

Suppression d'un emploi **de technicien territorial** et création d'un emploi **d'ingénieur territorial à temps complet**, pour permettre la nomination d'un agent dans le cadre de la promotion interne.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'ingénieurs, d'attaché et d'agent de maîtrise territoriaux peuvent être pourvus par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet**, pour permettre la nomination d'un agent dans le cadre de la promotion interne.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi de rédacteur territorial peut être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Direction des Routes

Suppression d'un emploi **de technicien territorial** et création d'un emploi **d'agent de maîtrise à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Suppression de deux **d'ingénieurs territoriaux** et création de deux emplois **d'attachés territoriaux à temps complet**, dans le cadre de la réorganisation de la Direction.

Suppression d'un emploi **de technicien territorial** et création d'un emploi **d'ingénieur territorial à temps complet**, dans le cadre de la réorganisation de la Direction.

Suppression d'un emploi **d'ingénieur en chef territorial** et création d'un emploi **d'ingénieur territorial à temps complet**, dans le cadre de la réorganisation de la Direction.

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** et création d'un emploi **d'ingénieur territorial à temps complet**, dans le cadre de la réorganisation de la Direction.

Suppression d'un emploi **d'ingénieur territorial** et création d'un emploi **de technicien territorial à temps complet**, dans le cadre de la réorganisation de la Direction.

Suppression d'un emploi **de technicien territorial** et création d'un emploi **d'ingénieur territorial à temps complet**, pour permettre la nomination d'un agent dans le cadre de la promotion interne.

Suppression de deux emplois **d'adjoints techniques territoriaux** et création de deux emplois **d'agents de maîtrise territoriaux à temps complet**, pour permettre la nomination de deux agents dans le cadre de la promotion interne.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois de technicien, d'agents de maîtrise, d'attachés et d'ingénieurs territoriaux peuvent être pourvus par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

### III. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'EDUCATION, DE L'ATTRACTIVITE ET DES STRATEGIES DEPARTEMENTALES.

Suppression d'un emploi **d'ingénieur territorial** et création d'un emploi **d'attaché territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi d'attaché territorial peut être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** et création d'un emploi **d'attaché territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi d'attaché territorial peut être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

#### Direction des Affaires Culturelles

Suppression d'un emploi **d'assistant territorial de conservation** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Suppression d'un emploi **d'adjoint technique territorial** et création d'un emploi **d'agent de maîtrise territorial à temps complet**, pour permettre la nomination d'un agent dans le cadre de la promotion interne.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'agent de maîtrise et de rédacteur territoriaux peuvent être pourvus par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

#### Direction de l'Education

Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** et création d'un emploi **d'attaché territorial à temps complet**, pour permettre la nomination d'un agent dans le cadre de la promotion interne.

Suppression d'un emploi **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement** et création d'un emploi **d'agent de maîtrise territorial à temps complet**, pour permettre la nomination d'un agent dans le cadre de la promotion interne.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'agent de maîtrise et d'attaché territoriaux peuvent être pourvus par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

#### IV. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ADMINISTRATION ET DES RESSOURCES

##### Direction des Moyens Généraux et de la Sécurité

Suppression d'un emploi **technicien territorial** et création d'un emploi **d'adjoint technique territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi d'adjoint technique territorial pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

##### Direction des Ressources Humaines

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois de rédacteurs territoriaux pourront être pourvus par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

##### Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet**, pour permettre la nomination d'un agent dans le cadre de la promotion interne.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi de rédacteur territorial peut être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

#### V. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

Suppression d'un emploi **d'adjoint technique territorial** et création d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service à la Maison départementale de Santé de Meaux.

Suppression d'un emploi **d'infirmier territorial** et création d'un emploi de **puéricultrice territoriale à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service à la Maison départementale de Tournan-en-Brie.

Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** et création d'un emploi **d'attaché territorial à temps complet**, pour permettre la nomination d'un agent dans le cadre de la promotion interne.

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet**, pour permettre la nomination d'un agent dans le cadre de la promotion interne.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'assistant territorial socio-éducatif, de rédacteur, d'attaché et de puéricultrice territoriaux peuvent être pourvus par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

**Article 2 : d'approuver la création de trois emplois permanents à temps complet, selon les modalités suivantes, à pourvoir par un agent titulaire de ce cadre d'emploi ou, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès au cadre d'emploi cité et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci :**

#### I. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ADMINISTRATION ET DES RESSOURCES

##### Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

Création de deux **emplois d'ingénieurs territoriaux à temps complet**, dans le cadre de la plateforme numérique d'accompagnement scolaire.

Création d'un **emploi d'ingénieur territorial à temps complet**, afin d'accompagner et de coordonner le volet SI des projets transverses de la collectivité.

**Article 3 : d'approuver la mise à jour du tableau des emplois, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération, conformément à ces créations et modifications d'emplois.**

**Article 4 : d'approuver la création de trois emplois non permanents dans le cadre des contrats de projet pour mener à bien un projet ou une opération identifié(e), d'une durée de trois ans (renouvelable) :**

#### I. DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Un emploi d'attaché ou d'ingénieur, selon le profil du candidat retenu, afin de développer l'activité Centre Europe Direct.

#### II. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT, DES DEPLACEMENTS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

##### Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Collèges

Un emploi de technicien ou d'ingénieur territorial, selon le profil du candidat retenu, afin de contrôler et suivre les prestations de l'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de reprise des foyers d'urgence.

#### III. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ADMINISTRATION ET DES RESSOURCES

##### Direction des Ressources Humaines

Un emploi d'attaché territorial, afin d'assurer un diagnostic et engager une démarche de conduite du changement dans le cadre du projet de reprise des foyers d'urgence.

**Article 5 : de pourvoir la création de trois emplois en contrats de projets, créé par la présente délibération, par un agent non titulaire rémunéré en référence aux cadres d'emplois prévus.**

**Article 6 : d'approuver la création de soixante emplois saisonniers d'un mois non renouvelable dans le cadre d'accroissements saisonniers d'activités au sein des directions de la collectivité.**

**Article 7 : de pourvoir la création de soixante emplois saisonniers, créés par la présente délibération, par des agents non titulaires rémunérés en référence aux cadres d'emplois suivants :**

- Attaché ou ingénieur,
- Rédacteur, technicien ou assistant de conservation du patrimoine,
- Adjoint administratif, adjoint technique, adjoint technique des établissements d'enseignement ou adjoint de patrimoine.
- Assistant socio-éducatif territorial

**Article 8 : d'imputer les dépenses liées aux transformations et créations d'emplois sur les crédits ouverts à cet effet, au budget départemental sur le domaine « Gestion des Ressources Humaines », à l'action « Masse salariale ».**

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT  
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne